



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide académique

**Scolarisation
des élèves
avec troubles
spécifiques du
langage et des
apprentissages
(TSLA)**

Ecole

inclusive

Edito



« Chaque enfant a des caractéristiques, des intérêts, des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont propres ».

« Les différences intrinsèques qui définissent les êtres humains sont normales et [...], par conséquent, l'apprentissage doit être adapté aux besoins de chaque enfant, au lieu d'obliger l'enfant à s'adapter à des hypothèses établies quant au rythme et à la nature du processus d'apprentissage ».

Déclaration de Salamanque, Salamanque, juin 1994

L'académie de Montpellier est engagée pour une école pleinement inclusive qui répond à une promesse d'école pour tous et d'ambition pour chacune et chacun.

20 ans après la loi de 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'école porte la responsabilité de l'adaptation des apprentissages aux besoins de chaque élève et mobilise tous les moyens pour assurer cet enjeu.

Ainsi, la scolarisation ambitieuse de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers constitue un enjeu fort pour construire collectivement une École de la République pleinement inclusive.

L'ensemble des personnels de la communauté éducative met son professionnalisme au service de cet objectif, pour que chaque élève s'épanouisse et se développe en connaissant ses propres besoins.

À travers cette attention portée à chacun, l'école inclusive participe des deux objectifs centraux de l'École de la confiance : l'élévation générale du niveau des élèves et l'égalité des chances. C'est à cette condition que l'école favorise la formation du futur citoyen et respecte la singularité de chacun.

Ce guide académique pour la scolarisation des élèves avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) s'adresse aux familles et aux professionnels qui accompagnent le parcours de ces élèves. Il a été élaboré sous l'impulsion du pôle académique de l'école inclusive par des professionnels de l'éducation nationale (enseignants, formateurs, chefs d'établissement) et de santé (médecins, orthophonistes) réunis dans le cercle d'étude pour la scolarisation des élèves avec TSLA en raison de leur expertise.

Il participe à la volonté d'apporter des réponses directement exploitables dans la pratique quotidienne des professionnels. Je les remercie de leur contribution à l'élaboration de ce guide.

Carole DRUCKER-GODARD

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités



ÉCOLE
INCLU-
SIVE

Sommaire

1. Membres contributeurs du cercle TSLA	7
2. Les troubles des apprentissages	9
3. Principaux signaux d'alerte des troubles spécifiques du langage et des apprentissages	10
4. Accompagnement pédagogique et parcours de santé	12
5. Quel plan pour qui ? Les outils institutionnels	16
6. Ressources numériques et sites internet	21
Les annexes	23
 Mémento – Cap école inclusive Plateforme de ressources	24
Glossaire	25

Liens utiles :

[Memento, Les sigles de
l'école inclusive](#)





1. Membres contributeurs du cercle TSLA

A.R. Benali,

Chef d'établissement au collège de l'Alaric, Capendu

M. Cardonnet-Camain

Orthophoniste

G. Ferlito

Enseignant spécialisé à Garges-lès-Gonesse, doctorant en sciences de l'éducation

K. Gonzalez

Enseignante d'Espagnol au collège de la gariguette, Vergèze ; formatrice en langues vivantes et en sciences cognitives

C. Guillet-Delisle

Enseignante de lettres au collège Pagnol, Montpellier et coordonnatrice PIAL ; formatrice TSLA

V. Katkoff

Chef de projet prévention OCCITADYS ; orthophoniste ; enseignante de lettres déchargée

G. Laffitte

Inspecteur de l'éducation nationale, conseiller technique académique pour l'école inclusive

S. Martin

Enseignante d'histoire géographie au collège F. Villon, Saint Gély du Fesc ; formatrice sciences cognitives

B. Milz

Enseignante de lettres au collège de la Gariguette, Vergèze ; formatrice Lettres-EBEP en temps partagé à la FDE

C. Neuhart

Enseignante de lettres au collège F. Villon, Saint Gély du Fesc ; formatrice académique TSLA en charge du co-pilotage du cercle TSLA ; personnel ressource auprès de l'INS HEA et de l'IH2EF

C. Picariello

Orthophoniste

T. Puig

Enseignante Lettres-Histoire au Lycée L. Blum, Perpignan ; chargée de mission CASNAV scolarisation des EANA 2nd degré

L. Raffier

Chef de projet du parcours de santé TSLA OCCITADYS

B. Sénémaud

Médecin conseiller technique auprès de la rectrice

J. Soller-Dongsavanh

Conseillère pédagogique académique, école inclusive, en charge du co-pilotage du cercle TSLA





2. Les troubles spécifiques des apprentissages

Les troubles du neurodéveloppement (TND) sont présentés comme apparaissant précocement, au cours du développement de l'enfant, et pour la plupart avant l'entrée dans la scolarité obligatoire.



Durables, résistants et de sévérité variable, ils ont des conséquences sur le développement de l'enfant, notamment sur le fonctionnement personnel, social, scolaire et professionnel

Ces troubles revêtent plusieurs formes :

Troubles de la communication

- ▶ Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans Hyperactivité (TDA-H)
- ▶ Troubles spécifiques des apprentissages (TSLA)
- ▶ Trouble du spectre autistique (TSA)
- ▶ Trouble développemental de la coordination
- ▶ Déficience intellectuelle

* Ces **troubles** perturbent l'acquisition, la compréhension, l'utilisation et le traitement de l'information verbale ou non verbale. Ils ne s'expliquent pas par des facteurs externes.

Parmi les TND, certains sont regroupés sous la dénomination de **Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA)** ; ils n'ont aucun lien avec un retard mental, un handicap moteur, visuel ou auditif, un trouble du développement psycho-affectif ou une atteinte neurologique. Les TSLA sont de 4 ordres :

Les **troubles de la communication** sont à l'origine de difficultés en lien avec :

- ▶ La phonologie (les sons)
- ▶ La syntaxe (organisation grammaticale de la phrase)
- ▶ Le lexique et la sémantique (le vocabulaire et les concepts) trop complexes
- ▶ La pragmatique du langage (contenu et usage du langage dans les messages)
- ▶ L'apprentissage verbal et la mémoire

Le **trouble déficitaire de l'attention** est à l'origine de difficultés d'attention et/ou d'impulsivité et d'hyperactivité en lien avec :

- ▶ La concentration sur les activités,
- ▶ La capacité d'attention (distractibilité, agitation), distraction, agitation
- ▶ Le respect des consignes
- ▶ La capacité d'anticipation

Le **trouble développemental de la coordination** est à l'origine de difficultés en lien avec :

- ▶ La planification et la coordination des actions précises (une suite de mouvements) pour atteindre un but (altération de la motricité globale et fine, maladresse, difficulté d'orientation dans l'espace et dans le temps, lenteur et fatigabilité).

Les **troubles spécifiques des apprentissages** sont à l'origine de difficultés en lien avec :

- ▶ L'acquisition du langage écrit (lenteur significative en lecture, difficultés à comprendre ce qui est lu, à orthographier correctement les mots, à structurer les informations à l'écrit.)
- ▶ L'acquisition des mathématiques (difficultés de raisonnement mathématique.)

Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages concerneraient au moins **5 à 6% des enfants d'une classe d'âge** et **les répercussions de ces troubles sont variables**.

Le **repérage précoce**, la **mise en œuvre d'interventions ciblées** et une **orientation adaptée** sont d'un enjeu crucial pour assurer à l'enfant un développement personnel harmonieux.

Réputés **durables**, ces troubles peuvent persister à l'adolescence et à l'âge adulte.

Ce repérage s'appuie sur une bonne connaissance par les professionnels du développement typique de l'enfant et ce dès la petite section de maternelle.

Par ailleurs, il n'est pas rare d'observer des **comorbidités**. Les sujets porteurs de troubles spécifiques du langage et des apprentissages peuvent aussi développer des troubles du comportement, des troubles psycho-affectifs et une mésestime de soi.

Voir en annexe : [Mémento – Cap école inclusive](#) [Plateforme de ressources](#)



3. Principaux signaux d'alerte des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Principaux signaux d'alerte des troubles spécifiques du langage oral

Avant l'entrée au CP

Entre **2 et 3 ans**, peu d'interactions, peu de mots, peu d'intérêt pour le langage parlé, utilise beaucoup la gestuelle.

Entre **3 et 4 ans**, majorité de phrases à deux mots, pas de compréhension des ordres simples, parole inintelligible même pour les proches.

Entre **4 et 5 ans**, interactions qui interrogent, production de phrases de maximum 3 mots, faible compréhension du langage parlé, inintelligibilité pour les non familiers.

Après 5 ans, difficultés à : raconter ou à rappeler une histoire, à apprendre des mots nouveaux, à comprendre de ce qui est lu ou entendu, à suivre des consignes orales.

A partir du CP

Expression orale

Manque de fluidité.

Trouble de l'élocution persistant.

Difficultés d'apprentissage de mots nouveaux (en particulier en langue étrangère).

Pauvreté du vocabulaire

Langage spontané réduit et réponses courtes

Emploi de phrases simples, sans connecteur logique

Difficultés d'emploi des pronoms

Compréhension orale

Difficultés de compréhension des phrases complexes, du vocabulaire

Difficultés de compréhension de l'implicite, des images

Difficultés d'interprétation des messages et des intentions de l'interlocuteur.

Autres signaux d'alerte

Fatigabilité, agitation, manque d'attention, isolement scolaire, manque d'estime de soi.

Principaux signaux d'alerte des troubles spécifiques du langage écrit

Difficulté à acquérir et à automatiser la lecture (Association graphème/son)

Identification difficile de mots écrits.

Lecture lente et laborieuse, avec de nombreuses erreurs de mots.

Compréhension parfois difficile.

Comportement d'évitement face à la lecture.

Traitement partiel des consignes écrites.

Difficultés orthographiques (écriture phonétique approximative, segmentation de mots erronée, écriture peu lisible du fait des nombreuses erreurs)

Expression écrite inintelligible (phrases ou paragraphes mal construits).

Blocage fréquent en expression écrite.

Principaux signaux d'alerte des troubles spécifiques du développement de la coordination

Écriture

Geste graphique laborieux (crispation, douleurs à la main et aux doigts, mauvaise tenue du stylo) ...

Copie lente et écriture peu lisible, irrégulière et en dehors des lignes.

Refus d'écrire ou anxiété à l'approche d'une activité écrite.

Motricité

Manque d'habileté motrice (difficultés à attraper et à lancer un ballon, à faire ses lacets, à boutonner ses vêtements).

Difficultés de latéralisation.

Maladresse (fait souvent tomber les objets).

Mathématiques

Difficultés rencontrées :

- dénombrement.
- opérations en colonne
- lire ou faire des graphiques, des tableaux.
- manipuler les outils géométriques et tracer des figures géométriques.
- Grandes difficultés en calcul mental.
- de repérage sur les feuilles millimétrées et dans les quadrillages.

Repérage dans l'espace et le temps

Difficultés à passer d'un support vertical (tableau) à un support horizontal (cahier ou feuille).

Difficultés à se situer dans l'échelle du temps (hier, avant-hier, demain, jour de la semaine, mois).

Difficultés à se repérer dans l'espace (dans la classe, l'école, dans les locaux).

Difficultés à utiliser les adverbes de lieux.



Principaux signaux d'alerte des Troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)

Vie sociale, familiale

Difficultés à s'intégrer et à communiquer avec ses camarades (peu ou pas d'amis).
Sommeil perturbé, endormissement décalé.
Mémorisation difficile des consignes, même simples.
Difficultés à suivre des règles,
Comportement opposant et conflictuel fréquent.
Difficulté à respecter les règles de la conversation (coupe la parole, a du mal à écouter l'autre, parle fort...).
Intolérance à la frustration (colérique et impatient).

Vie scolaire

Tendance à la distractibilité (n'écoute pas, se montre rêveur, inattentif).
Attention fluctuante en fonction des heures, des tâches et de la motivation.
Grande fatigabilité.
Possible agitation motrice (A du mal à rester assis, joue avec des objets, dérange ses camarades ...)
Procrastination (difficulté à se mettre au travail, à sortir ses affaires...)
Manque d'autonomie (doit être constamment relancé dans l'activité)
Comportement impulsif
Difficultés à planifier des tâches, à s'organiser.

Autres signaux d'alerte

Anxiété, TOC, mauvaise estime de soi.
Difficultés à assumer ses torts, à se rendre compte de la portée de ses actes.

Dépendance prolongée à l'adulte.
Risques de conduites dangereuses et tendance à l'addiction.
Le TDA/H est souvent associé à d'autres troubles.

Principaux signaux d'alerte des troubles de la cognition mathématique

Comptage – Dénombrement

Difficultés à gérer son matériel (désordre, oublis ...)
Lenteur d'exécution.
Difficultés à planifier des tâches, à organiser son travail.
Dépendance prolongée à l'adulte.

Langage écrit

Balayage spatial problématique (Sauts de mots ou de lignes, difficultés à se repérer sur la feuille...)
Difficultés à repérer les différentes parties d'un texte (ex : distinguer la consigne du texte).

Comptage - Dénombrement

Maîtrise insuffisante de la chaîne numérique verbale.
Problème pour ordonner les nombres.
Difficultés à compter une collection d'objets.
Difficultés à compter sur les doigts.

Mémorisation des faits arithmétiques

Apprentissage impossible des tables et des résultats d'opérations simples (compléments à 10) .
Grandes difficultés en calcul mental.

Calcul

Difficultés à poser et à calculer des opérations.
Manque d'automatisation des techniques opératoires.
Utilisation des doigts pour faire des opérations pour des petites quantités.
Calcul mental (décomposition de nombres)

Résolution de problèmes

Difficultés à repérer les relations entre les données.
Méconnaissance du sens des opérations.
Difficultés à trier les informations.

Transcodage

Difficultés à écrire les nombres dictés ou à retranscrire les nombres (passage des lettres aux chiffres et inversement).
Confusion dans les classes (unités, dizaines, centaines).

Structuration de l'espace et du temps

Difficulté à poser une opération (alignement des nombres).
Difficultés à lire l'heure et à apprendre les jours de la semaine.
Difficultés à se repérer et à lire des axes gradués.
Difficultés en géométrie.

Être vigilant à :

la fatigabilité, à l'agitation, au manque d'attention, à l'isolement scolaire, au manque d'estime de soi...

Autres signaux d'alerte :

lenteur, meilleure performance à l'oral, difficultés d'organisation, difficultés à se situer dans le temps, fatigabilité, surtout dans un environnement bruyant, concentration facilement perturbée, agitation, inattention, renoncement.



4. Accompagnement pédagogique et parcours de santé

Aménagements pédagogiques

Dans le cadre de PPRE, PAP, PPS, des aménagements sont mis en œuvre par l'équipe pédagogique.

Les leviers proposés ci-dessous apportent une première réponse aux difficultés rencontrées par l'élève. Ils seront affinés et réajustés au fur et à mesure de la scolarité





Exemple d'un pôle ressource 1er degré

présentation du pôle ressource de circonscription par gaspard ferlito, enseignant spécialisé

le projet du pôle ressource de circonscription (PRC) répond à plusieurs objectifs. il vise notamment à s'appuyer sur l'expertise des différents dispositifs et ressources de l'école inclusive tout en cherchant à les coordonner de manière efficace. il a pour vocation de s'inscrire dans une dimension localisé, au plus près des besoins

Composition du pôle

Les RASED

Les réseaux d'aides spécialisés aux enfants en difficultés sont des enseignants du premier degré ayant pour mission d'apporter une aide aux élèves dont la difficulté est considérée comme durable et persistante. Un réseau est composé d'un psychologue de l'éducation nationale, d'un enseignant chargé de l'aide dominante pédagogique et d'un membre chargé de l'aide à dominante relationnelle.

L'enseignant(e) référent(e)

La principale mission de l'enseignant référent est de veiller et contribuer à la mise en place du projet personnel de scolarisation de l'élève

Coordonnateur PIAL

La mission du coordonnateur du pôle inclusif d'accompagnement localisé est d'organiser et de coordonner les actions des aesh sur le PIAL

Coordonnateur ULIS

Il/elle est spécialiste de l'enseignement auprès des élèves en situation de handicap. Son expertise lui permet d'analyser l'impact de la situation de handicap sur les apprentissages

La réponse à l'intervention

La RAI servira dans le cadre d'une analyse systémique, à structurer la réflexion en distinguant les différents niveaux d'intervention auprès des apprentis lecteur en difficulté :

enseignement différencié en classe pour l'ensemble des élèves (niveau 1) dispositifs d'aide supplémentaire pour les élèves en difficulté (niveau 2) dispositifs d'aide spécialisés et/ou intensifs de niveau 3.

Elle offre ainsi trois avantages ; une formation continue des enseignants reposant sur les pratiques validées par la recherche (evidence based), une approche préventive par le repérage des élèves à risques dès le début des apprentissages et la mise en oeuvre d'évaluation régulières des performances des élèves.

des enseignants et des élèves.

à l'instar de l'école inclusive il représente une ouverture sur le monde en faisant collaborer des acteurs d'univers professionnels différents.

la centralisation de l'information par l'intermédiaire d'un outil de collaboration (co'lab) permettrait ainsi une meilleure cohérence dans le suivi pédagogique et le parcours scolaire de l'enfant.

Le fonctionnement du pôle

étape 1 : identification d'un besoin éducatif particulier

L'enseignant(e) identifie un élève à besoin éducatif particulier. Il met en place un travail différencié permettant à l'élève d'être dans des situations de réussites.



étape 2 : signalement



L'enseignant(e) se met en relation avec le pôle ressource du pôle inclusif d'accompagnement localisé, en fournissant le PPRE de l'élève.

étape 3 : L'élève est observé

L'élève fait l'objet d'une observation et/ou évaluation de la part des membres du pôle ressource



étape 4 : Le pôle ressource se réunit



Le pôle ressource évalue les réponses, à apporter aux enseignants

Réponse à l'intervention (RAI)

L'élève est orienté vers un palier d'intervention :

- ▶ Palier 1 : Différenciation en classe
- ▶ Palier 2 : Intervention spécialisée au sein de l'école
- ▶ Palier 3 : Intervention spécialisée accrue et appel à des partenaires extérieurs



étape 5 : Inscription de l'élève et du réseau partenaire au site Co'Lab

Par l'intermédiaire d'un Code QR généré sur le PPRE de l'élève, le pôle ressource redirige les professionnels vers le site de messagerie instantanée et de ressource pédagogique Co'Lab. pour répondre aux premiers besoins de l'élève



étape 6 : collaboration interprofessionnelle

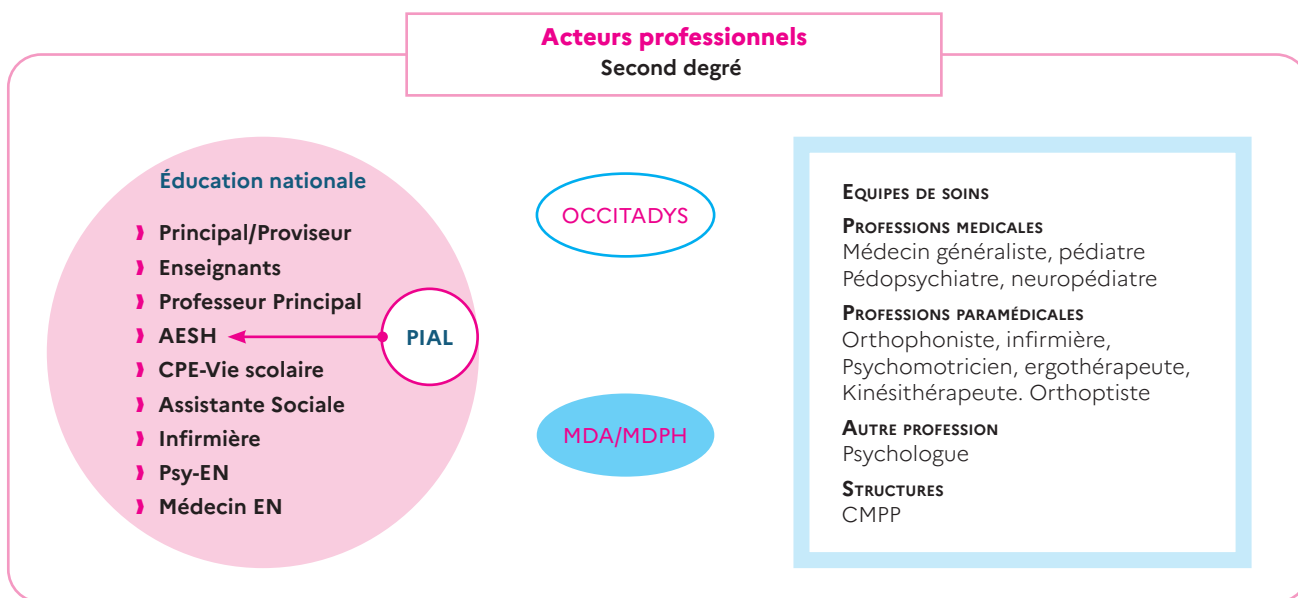
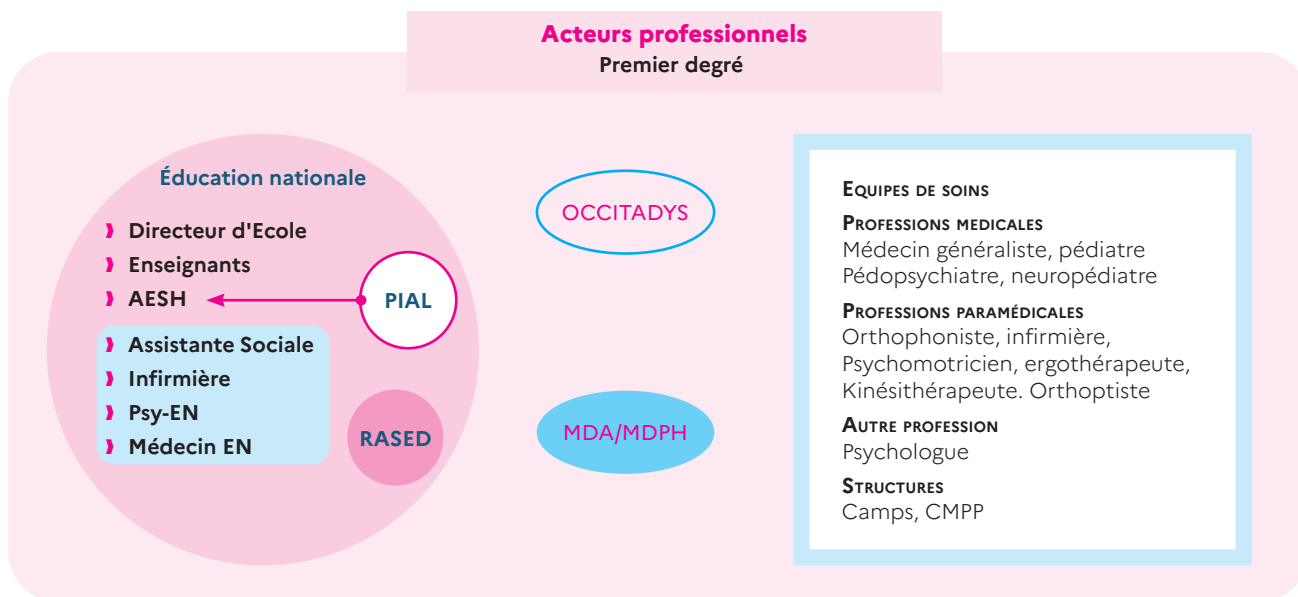


Au travers de la plateforme de collaboration, un suivi de l'élève est mis en place. Tous les partenaires (enseignant(s), enseignants référents et spécialisés, membres du CMPP, parents, orthophonistes ...) peuvent alors échanger autour de l'enfant, convenir de rendez-vous. Le palier d'intervention est revu à la hausse ou à la baisse de manière collégiale



Les acteurs professionnels

La prise en charge et l'accompagnement de l'enfant nécessitent la mise en réseau de professionnels de l'éducation nationale et de l'équipe de soins. Ils mutualisent leurs observations et bilans pour construire le parcours inclusif de l'élève.



Présentation du parcours de soins et des personnels de soin :

- › animations présentant les métiers des équipes de soins
- › interviews des professionnels qui explicitent leur articulation avec l'éducation nationale





Le parcours de santé TSLA Occitanie



Les grands principes du parcours de santé TSLA

Le parcours a pour objet d'**améliorer l'accès aux soins et la coordination du parcours de l'enfant TSLA** en finançant des soins et en structurant la coordination du parcours avec la mise en place d'un **correspondant d'entrée de parcours et l'utilisation d'un système d'information partagé et sécurisé : SPICO**. Comme le prévoit la HAS, il organise les parcours de manière graduée en **3 niveaux de recours**, selon la complexité de la situation de l'enfant.



Le correspondant d'entrée de Parcours

- » **Un questionnaire parental** qui a pour objectif d'aider les parents à préparer une consultation médicale consacrée aux problématiques d'apprentissages. Il permet d'acquérir une vision d'ensemble sur l'enfant et sa famille.
- » **Un questionnaire enseignant** qui a pour objectif de recueillir les observations de l'enseignant sur les différents domaines d'apprentissage scolaire et de socialisation de l'enfant.
- » **Un questionnaire médical** complété par le médecin traitant qui permet d'avoir une vue d'ensemble de la santé de l'enfant.

Sur la base de ce dossier, le correspondant sollicite l'avis d'un médecin expert et procède à l'orientation de l'enfant vers le **bon niveau de recours ou vers un autre dispositif**.

Un professionnel de santé ou de l'Education Nationale peut **orienter un enfant et sa famille vers le correspondant** s'il a repéré des signes d'alertes relevant du parcours TSLA.

Le professionnel de l'Education Nationale peut également, avec l'accord de la famille, solliciter le médecin de l'Education nationale de circonscription pour un avis.



Les coordonnées des correspondants d'entrée de parcours sont accessibles sur le site internet d'Occitadys Ou <https://occitadys.fr>



Les différents niveaux de recours

Pour les situations les plus simples (trouble isolé sans retentissement psychoaffectif), l'enfant sera orienté vers un médecin de 1er recours qui pourra réaliser des tests de dépistage et prescrire les bilans nécessaires au diagnostic en orthophonie et en orthoptie, financés par le droit commun, ainsi qu'en psychomotricité ou en ergothérapie, financés par le parcours TSLA. En fonction des résultats du bilan, il peut prescrire les rééducations nécessaires dans ces mêmes champs.

Les médecins de l'Education Nationale sont habilités à assurer la fonction de médecin de 1er recours et ainsi à ouvrir le droit au financement des bilans et des rééducations en psychomotricité et en ergothérapie.

Les enfants présentant des **situations complexes**, avec plusieurs troubles combinés, une suspicion de TDAH et/ou un retentissement psychoaffectif, les centres de 2nd recours interviennent pour **mener une évaluation diagnostique pluridisciplinaire faisant intervenir ergothérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien, psychologue autour médecin expert**. A l'issue du diagnostic, l'enfant pourra bénéficier de rééducations en orthophonie et en orthoptie, financés par le droit commun, ainsi qu'en psychomotricité ou en ergothérapie et un accompagnement psychologique et en psychoéducation (groupes de Barkley), financés par le parcours TSLA.



Aménagement scolaire et compensation du handicap

A l'issue du diagnostic et en fonction des besoins de l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire pourra être amenée à

- » faire des propositions d'aménagements pédagogiques qui pourront être reprises par l'équipe éducative dans un plan d'accompagnement personnalisé (PAP),
- » proposer à la famille d'entamer une démarche de compensation du handicap qui pourra déboucher sur un projet personnalisé de scolarisation (PPS) intégrant une aide technique (ordinateur...) et/ou une aide humaine (AESH) voire une prise en charge médico-sociale.

Des précisions sur la **mise en œuvre des PPS et des PAP** (p ??)



Généralisation de l'expérimentation

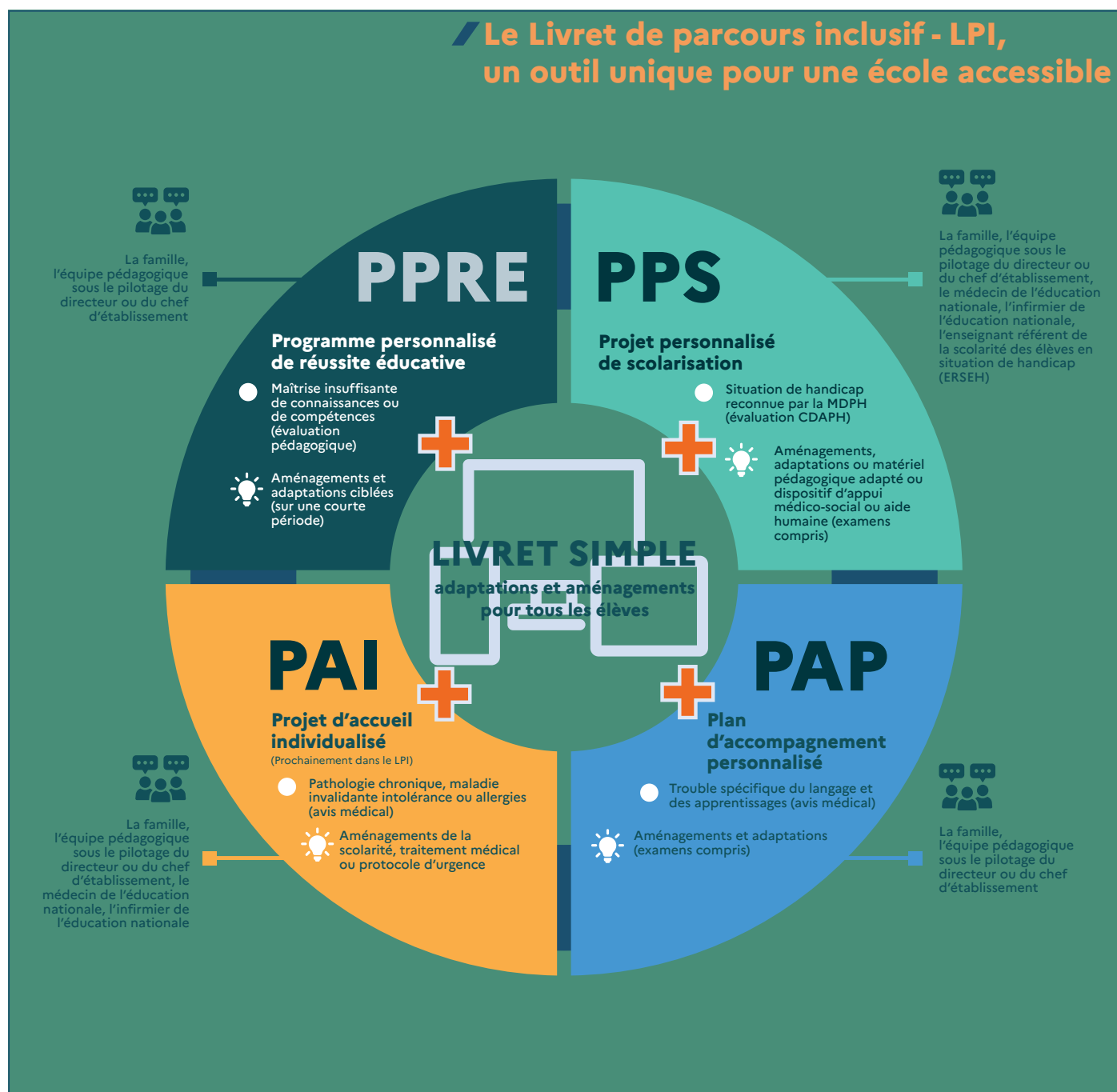
A l'issue de l'expérimentation, le parcours TSLA sera amené à intégrer les Plateformes de coordination et d'orientation pour les troubles du neurodéveloppement (PCO TND) pour les enfants de 7 à 12 ans avec un fonctionnement qui devrait être assez similaire.



5. Quel plan pour qui ? Les outils institutionnels

Suivant les besoins et le degré de sévérité du trouble, le Livret du Parcours Inclusif (LPI) propose trois dispositifs pour les élèves en risque ou porteurs d'un trouble TSA :

le PPRE, le PAP, le PPS



Textes de loi

Loi n°2005-102 du 11 février 2005

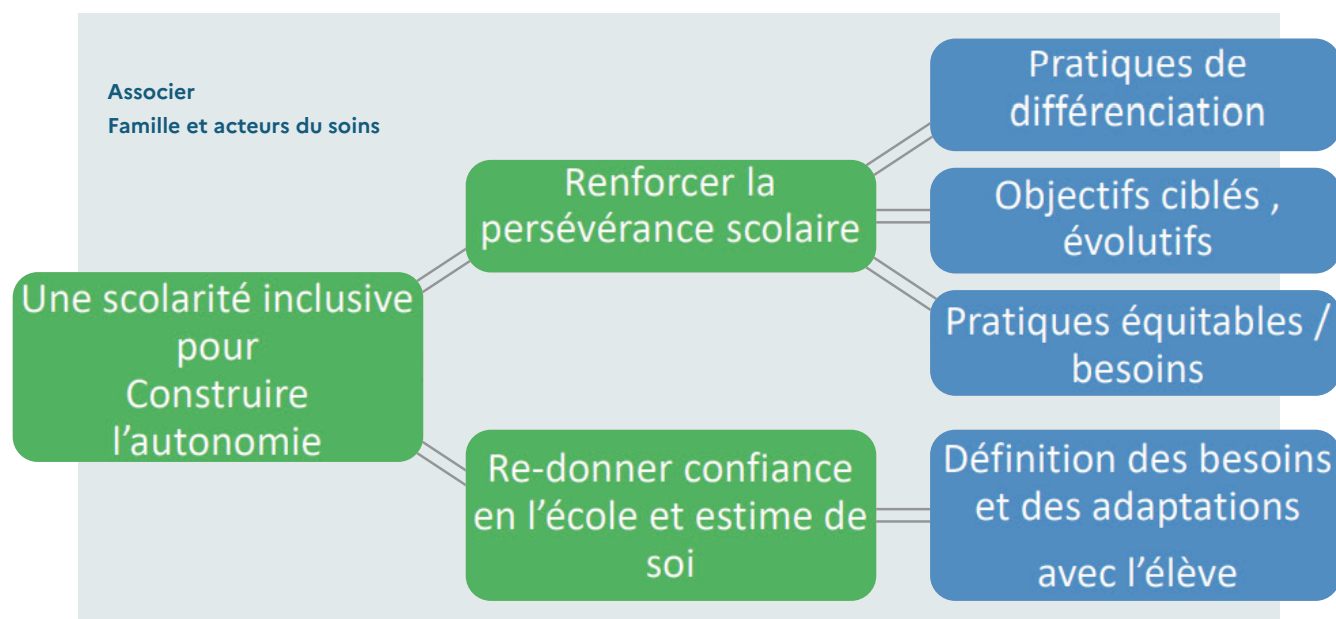


PAP circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015

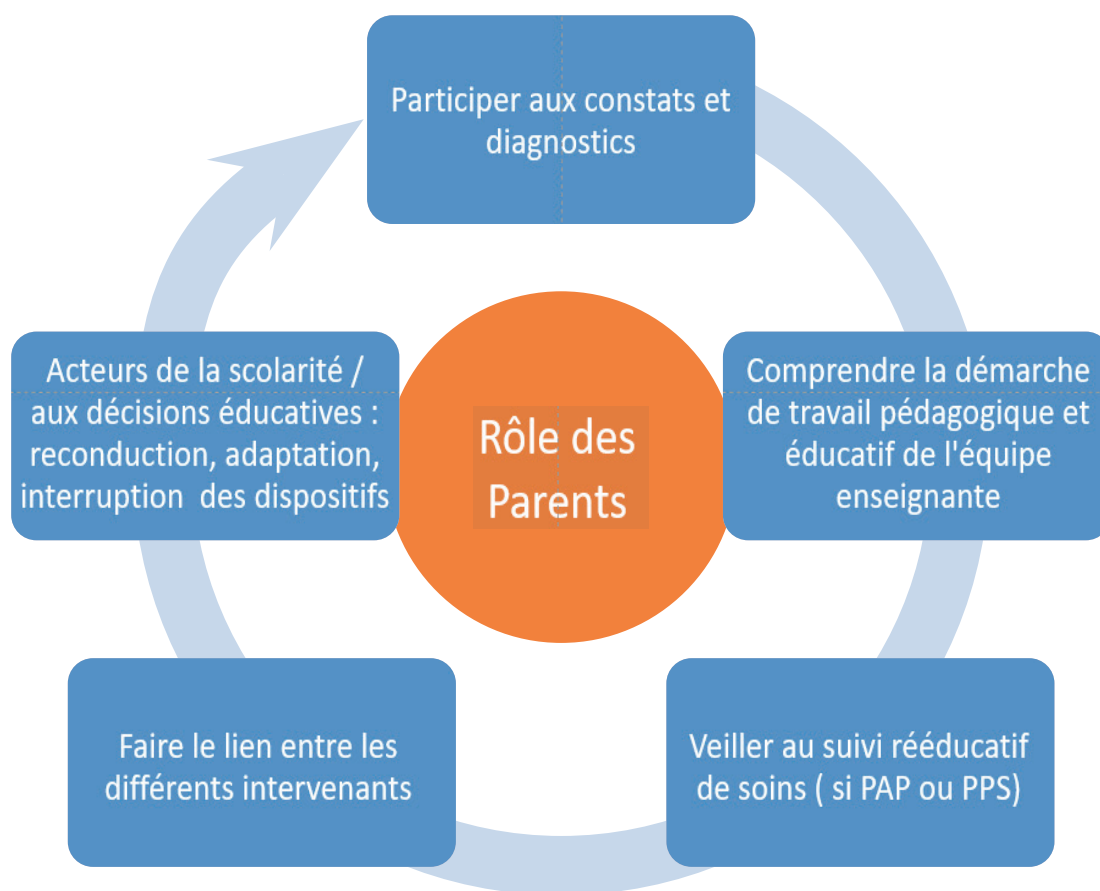




Objectifs et modalités pédagogiques dans la mise en œuvre des dispositifs institutionnels



Le rôle primordial de la famille



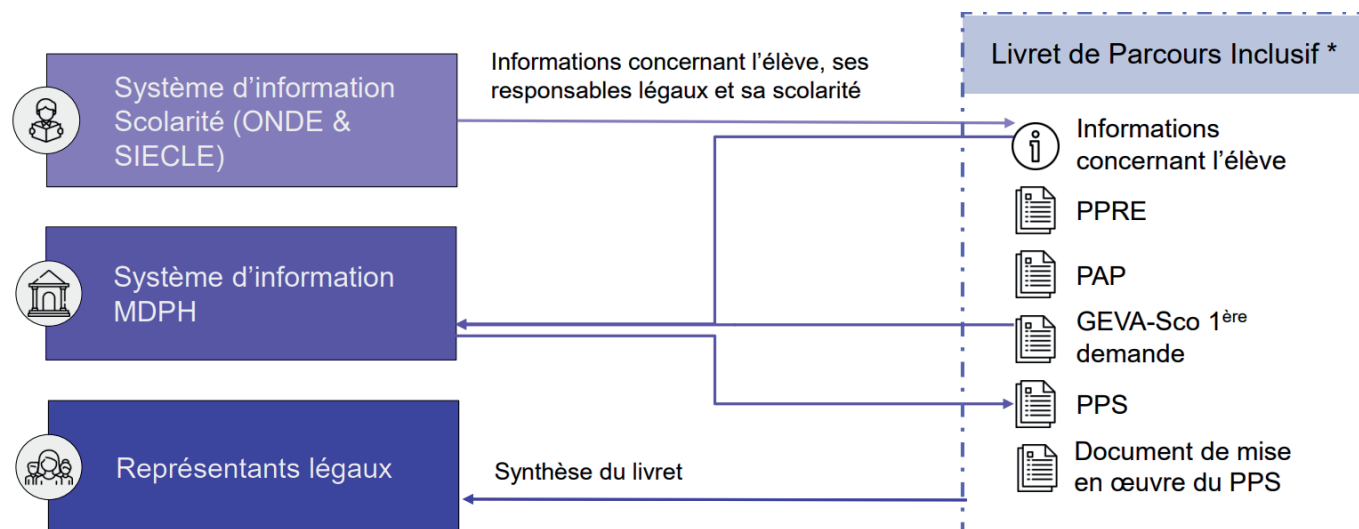


Les modalités de création des dispositifs

Ces deux premiers encarts correspondent à la version actuelle du LPI et sont appelés à évoluer au fil des versions.

Les **aménagements pédagogiques** relèvent de l'équipe pédagogique,

représentée par le **professeur référent** (Professeur Principal) pour les entrées transversales du LPI ; les **professeurs contributeurs** procèdent à des ajouts dans l'un des trois pôles disciplinaires.



Profils dans le LPI	Droits associés dans le LPI					
Chef d'établissement	Consulter un LPI	Créer un LPI	Modifier des aménagements	Gestion des dispositifs	Accès à tous les livrets	Gestion de tous les livrets
Enseignant Responsable	Consulter un LPI	Créer un LPI	Modifier des aménagements	Gestion des dispositifs	Accès à des livrets	Gestion de certains livrets
Enseignant Contributeur	Consulter un LPI	Créer un LPI	Ajout des aménagements	Lecture des dispositifs	Accès à des livrets	Gestion de livrets
MDPH	Consulter un LPI	Créer un LPI	Modifier des aménagements	Lecture du GEVA-Sco	Accès à tous les livrets	Gestion de livrets

Lien utile vers le LPI

<https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive.html>

- guides utilisateurs
- fiches de création des dispositifs, dites fiches métiers
- FAQ





Focus nouveauté, le PPRE à caractère national

Lorsqu'un élève présente des difficultés, on peut créer un PPRE à mettre en place en amont d'un éventuel PAP ou PPS. L'objectif est de **proposer des réponses en première intention** qui, bien

ciblées, pourraient s'avérer suffisantes. Ces réponses reposent sur la **pédagogie différenciée**.



Synthèse des étapes de création d'après la page 5 LPI, Fiche métier PPRE

Mise en œuvre du PPRE

Informations préliminaires	Élève, nom prénom etc. via Onde et siècle - Type de PPRE - Durée envisagée		
Points d'appui	À sélectionner dans les domaines transversaux ou pôles disciplinaires		
Besoins	À sélectionner dans les domaines transversaux ou pôles disciplinaires		
avec l'appui de Cap école inclusive et des pages signaux d'alarme du guide TSLA			
Mise en œuvre	À sélectionner dans les domaines transversaux ou pôles disciplinaires		
	Qui ? - Équipe pédagogique - Professeur du RASED - Référents Pôle Ressources - Professeurs ressources TND - Partenaires extérieurs - Autres	Objectif(s) - compétences à travailler - actions menées en classe - actions menées hors de la classe - bilan / progrès constatés à l'issue de la période	Aménagements À sélectionner dans les domaines du LPI

Si les difficultés persistent malgré un PPRE, **une évaluation pour suspicion de TSLA** est demandée au médecin. Il s'appuie sur les résultats d'évaluation standardisés, réalisés par des professionnels paramédicaux et des psychologues. **Il pose son diagnostic si les évaluations révèlent des scores déficitaires en référence aux normes attendues pour l'âge.**

- Le médecin prescrit des soins de rééducation
- Les enseignants proposent une pédagogie adaptée <https://www.has-sante.fr/>

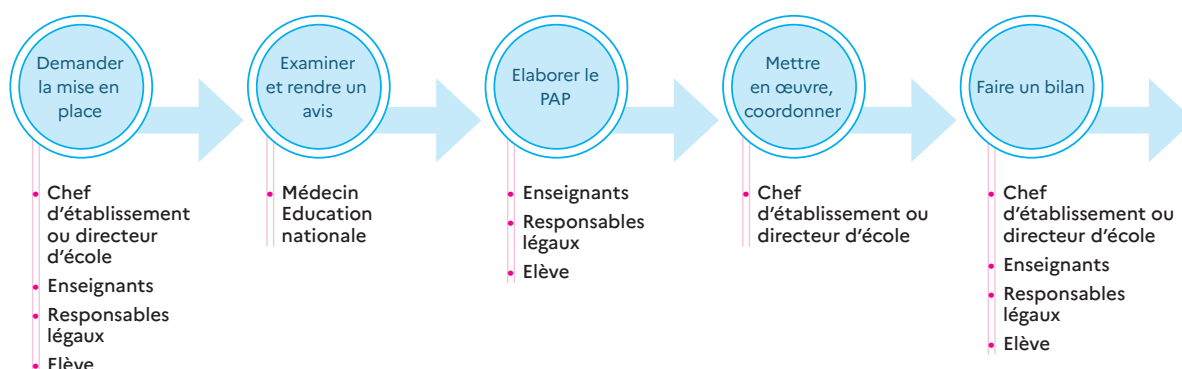


→ Synthèse des étapes de création d'un PAP

d'après la page 5, Fiche métier PAP

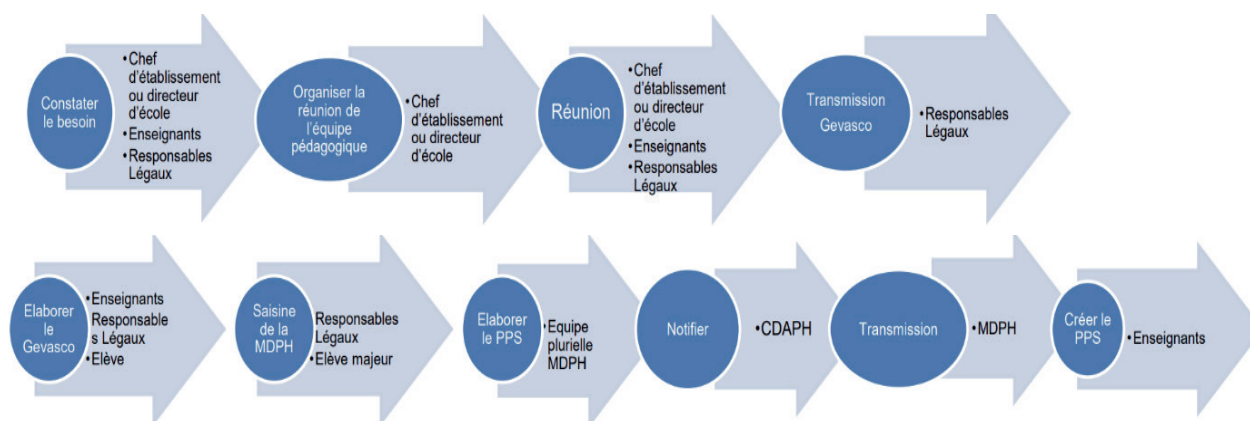
Nota bene : la validation du trouble TSLA par un médecin conditionne la création d'un PAP. L'évolution du LPI prévoit en

effet le transfert des aménagements annuels en aménagements aux examens.





Synthèse des étapes de création d'un PAP d'après la page 5, Fiche métier PAP



Proposition de formalisation d'un suivi de scolarisation pour PAP et PPS

Les dispositifs d'appui à la scolarité n'ont pas vocation à être reconduits à l'identique d'année en année. **Pour faciliter le travail d'équipe et de déséquipe des équipes pédagogiques**, il est utile

de réfléchir à un projet de scolarisation **pour amener l'élève à construire son autonomie** en priorisant certaines compétences à construire à l'échelle d'un cycle.

Nom, prénom, classe				Enseignant responsable					
Date	Besoins	Objectifs	Points d'appuis	Adaptations pédagogiques	Qui ?	Indicateurs de progrès		Bilan	
	Avec l'appui de cap école inclusive + observations en direct Dans la compréhension, le traitement, le stockage ou la restitution d'une compétence à acquérir	Socle commun de compétences	Observation Echanges métacognitifs	Construire des façons de faire différentes pour réussir	L'élève en autonomie	Appui de matériel	Aides enseignants, pairs, AESH	Concrets	Lors des conseils de classe

Proposition de Calendrier Annuel de mise en œuvre d'un dispositif PPPE, PAP, PPS dans le LPI.

Mai/Juin	- Liaison inter cycle et inter degré - Réflexion à la constitution équilibrée des classes / EBEP (enseignant référent, coordonnateur PIAL, personne ressource de la communauté éducative dont CPE et infirmières, enseignants)
Août/ Rentrée	- Identification précise de tous les EBEP (PPPE, PPPE passerelle, PAP, PPS) - Insertion dans la pochette de rentrée du professeur des écoles, du professeur principal et de l'équipe pédagogique
Premier trimestre	- Réunions PPPE : cibler 1 à 3 compétences, de 6 à 16 semaines, PUIS, création du PPPE après accord parental. - Réunions PAP : prioriser les besoins pour cibler le nombre d'aménagements, PUIS, création / révision, du dispositif dans le LPI, après validation du(des) trouble(s) par le médecin via ESCULAPE. - Réunions GEVA-Sco 1ere demande / renouvellement : prioriser les besoins pour cibler le nombre d'aménagements, PUIS, création / révision du PPS dans le LPI, après notifications de la CDAPH.
Année scolaire	- Renouveler, réviser les objectifs du PPPE ou clore le PPPE. - Si besoin, modifier le PPPE et orienter vers un PAP ou vers un PPS - Ouverture d'un dispositif PPPE, PAP, PPS, après constat de besoins en cours d'année ; mêmes modalités qu'au 1er trimestre ou semestre.
Juin	Fiche bilan de fin d'année dans le Livret de Parcours Inclusif : identifier les aménagements à reconduire, à supprimer, à ajouter.



6. Ressources numériques et sites internet

En ligne

» Ressources grand public

- <https://www.tdahecole.fr/comment-definir-le-tdah> (capsules vidéo)
- [Le Cartable Fantastique](#)
- www.aad-france.dysphasie.org (vidéos explicatives)
- <https://www.ffdys.com/troubles-dys/dyscalculie>

» Les différents troubles

- https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2822893/fr/comment-ameliorer-le-parcours-de-sante-d-un-enfant-avec-troubles-specifiques-du-langage-et-des-apprentissages
- <https://www.inshea.fr/fr/content/ressources>
- <https://www.dessinemoiuneidee.org/2019/09/amenagements-raisonnables-fiches-comprendre-ameliorer-eleves.html>
- <https://editions.nathan.fr/actualites/rendez-vous/3eme-journee-de-la-chaire-sorbonne-neuroeducation-et-creativite>
- <https://cenop.ca/troubles-apprentissage/dyscalculie/>
- <https://www.college-de-france.fr/site/stanislas-dehaene/course-2015-03-03-09h30.htm>

» FOCUS Langage oral, langage écrit et littérature

- https://rire.ctreq.qc.ca/outils_lecture/
- [https://www.taalecole.ca/ressources/#sf-{%221%22:\[%2220%22,%22203%22\],%22search-id%22:%22ressources%22}](https://www.taalecole.ca/ressources/#sf-{%221%22:[%2220%22,%22203%22],%22search-id%22:%22ressources%22})
- <https://danielbrouillette.learnworlds.com/course/le-mot-de-vocabulaire-du-jour-1>
- <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire/ressources/theme-1-perspectives-pedagogiques-et-educatives/lire-ecrire-parler-pour-apprendre-dans-toutes-les-disciplines/narramus>
- <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-frederique-j/resultats-de-la-recherche-lire-ecrire/former-a-lecriture>
- <https://www.polepilote-pegase.fr/ressources/webinaire/le-role-de-lenseignant-dans-les-fondamentaux-de-la-lecture/>
- <https://www.polepilote-pegase.fr/ressources/webinaire/la-prosodie-de-lecture/>
- <https://www.polepilote-pegase.fr/ressources/webinaire/quelle-fluence-pour-quel-eleve-a-travers-quelles-activites/>
- <https://www.polepilote-pegase.fr/ressources/webinaire/fluence-de-decodage-et-outils-numeriques/>
- https://documentsn.com/document/d73_une-trousse-d-intervention-appuy-e-par-la-recherche.html
- Muller B. Neuhart, C. (dir.), Maitrise de la langue et dyslexie, une gageure?, EDUSCOL, 2012 : <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/eleves-en-difficulte/dossier-dyslexie>

2nd degré sur le lire dans toutes les disciplines : fluence, compréhension, appropriation grammaticale, particularités du lire selon les disciplines



▮ Livres et Articles

▮ Ouvrages de vulgarisation en première instance

- 100 idées pour mieux gérer + le trouble qui vous interroge, Tom Pousse

▮ Langage écrit

- Goigoux R, Cèbe S, Pironom J. Les facteurs explicatifs des performances en lecture-compréhension à la fin du cours préparatoire. Rev Fr Pédagogie Rech En Éducation. 2016;(196):67 84.
- Billard C, Barbe F. Un programme progressif de prise en charge des troubles des apprentissages : l'expérience pilote Paris Santé Réussite. Enfances Psy. 2016;(3):122 37.
- Sprenger-Charolles & Gentaz. Comment aider les jeunes élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés susceptibles de rencontrer des difficultés dans l'apprentissage de la lecture ? ANAE 147, 2017

▮ Troubles de la coordination, visuo spatiaux, de l'attention

- Mazeau M., Pouhet A. Neuropsychologie et troubles des apprentissages chez l'enfant. Paris : Elsevier Masson ; 2014.
- Mazeau M. Troubles visuo-spatiaux, leur impact sur les apprentissages, Tom Pousse 202
- Mazeau M., Moret A-C . Le syndrome dys-exécutif chez l'enfant et l'adolescent. Paris : Elsevier Masson ; 2013.
- Caci H, Samatier M-P Toi, moi et le trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité, Flammarion 2021

▮ Cognition mathématique

- Barouillet P, Camos V. La cognition mathématique chez l'enfant. Marseille : Solal ; 2006.
- Dehaene S. La bosse des Maths. Quinze ans après. Paris : Odile Jacob ; 2010.
- Fayol M. L'enfant et le nombre. Neuchâtel-Paris : Delachaux-Niestlé ; 1990.
- Noël M-P. La dyscalculie, trouble du développement numérique de l'enfant. Marseille : Solal ; 2005.
- Lodenos V, Lebayle-Bourhis A. Difficultés en maths – Et si c'était une dyscalculie. Retz ; 2021
- Ménissier A. Ménissier M. Je suis dyscalculique. Ortho-Editions : 2015



Les annexes





Mémento – Cap école inclusive-Plateforme de ressources

Références

- Loi pour une école de la confiance n° 2019-791 du 26 juillet 2019 et présentation Eduscol
- Circulaire Ecole inclusive, n° 2019-088 du 5-6-2019

Présentation

Les >> permettent un accès direct en cliquant sur l'image.

Cap école inclusive est une plateforme qui s'adresse à tous les personnels pour favoriser la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. CAP école inclusive offre des ressources pédagogiques. Elle est un point d'appui à la formation des enseignants du premier et du second degré. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) peuvent également accéder aux contenus proposés.

En accès réservé, avec une messagerie électronique professionnelle ac-montpellier.fr, la plateforme met à disposition des

Outils clés en main pour repérer les besoins des élèves en situation de handicap :

- » une grille d'observation à compléter en ligne ou à télécharger pour identifier les besoins des élèves ;
- » des dizaines de fiches pédagogiques pour adapter son enseignement ;
- » une entrée par les troubles identifiés des élèves ;
- » une carte interactive pour trouver les personnes ressources par département.

Ressources audiovisuelles pour s'informer et se former :

Elles accompagnent le développement professionnel des enseignants et des AESH en les informant et les accompagnant pour scolariser dans les meilleures conditions les élèves en situation de handicap

- » Des vidéos d'animation pour comprendre ce que ressent l'élève. Elles sont exploitables avec les camarades de l'élève en situation de handicap.
- » Des podcasts pour enrichir sa pratique pédagogique et bénéficier des conseils de ses pairs.
- » Des interviews d'experts pour s'informer et se former
- » Les ressources sont distinctes ou identiques selon que l'élève est scolarisé dans le premier ou le second degré.

Accès

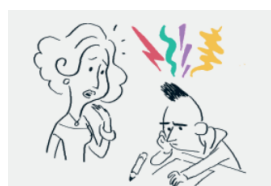


En première inscription, il vous sera demandé : **vous** messagerie professionnelle ac-montpellier.fr

et le code UAI pour Unité Administrative Immatriculée. Chaque établissement scolaire (écoles, collèges, lycées, CFA, enseignement supérieur, public ou privé) possède un code unique inscrit dans le répertoire national des établissements (RNE).

Il est composé de 7 chiffres et d'une lettre. Vous retrouvez ce code dans l'adresse électronique de l'école ou de l'établissement de votre affectation. Vous pourrez alors créer votre compte en enregistrant un mot de passe.

Observer



Observer

Avec notre grille d'observation personnalisée, identifier les besoins de l'élève et trouver des solutions adaptées.

Cap école inclusive permet aux enseignants, à partir de l'observation d'un élève (difficulté scolaire, comportement, relation psycho-sociale, problème d'attention, etc.), de trouver des adaptations pour pallier ses difficultés d'apprentissage.

Exemple : un enseignant observe qu'un élève dans sa classe a un comportement agité, impulsif et qu'il est souvent dans la provocation.

Les enseignants complètent alors une grille d'observation. Pour cela, ils peuvent aussi s'appuyer sur les autres adultes de l'école ou de l'établissement (ATSEM, AESH, assistants d'éducation...). Ils pourront renseigner tout ou partie des 101 items de la grille en indiquant pour chacun le degré d'acquisition atteint par l'élève.

Observer les besoins de l'élève

Cet espace vous permet d'avoir une vision fine des besoins de votre élève afin de pouvoir y répondre au mieux en tant qu'enseignant. Pour commencer, choisissez votre degré d'enseignement.

1

Je compose ma grille d'observation

2

Je réponds aux questions en ligne

3

Je découvre ma suggestion d'adaptations

L'élève que j'accueille est scolarisé dans le ...

Premier degré

Second degré

Vous pouvez télécharger une grille générale en lien avec le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ou sélectionner des items correspondant à certains domaines pour interroger au plus près les besoins de tout élève.



Glossaire

Connecteurs logiques : un connecteur logique est un mot (adverbe, conjonction, interjection) qui permet de faire le lien entre deux énoncés dans une même phrase

Dénombrement : détermine un nombre d'éléments

Écriture phonétique : transcription **phonétique** où les signes graphiques correspondent aux sons du langage. ([méson[pour maison)

Élocution : Manière de s'exprimer oralement

Ergothérapie : Traitement de rééducation et de réadaptation pour aider des personnes en situation de handicap à préserver leur autonomie

Graphème : Lettre ou groupe de lettres transcrivant un son

HAS : Haute Autorité de Santé

Implicite : Qui, sans être énoncé formellement, découle naturellement de quelque chose.

Inintelligible : Qu'on ne peut pas comprendre.

Langage spontané : usage particulier et restreint de la **langue** orale

Latéralisation : Spécialisation progressive, au cours de la petite enfance, de chacun des hémisphères du cerveau dans leurs fonctions respectives

Phrases complexes : Lorsqu'une phrase contient plusieurs verbes conjugués, elle est complexe. Exemple : Je vais au concert ce soir et je rentrerai tard

Psychomotricité : La psychomotricité est une méthode thérapeutique destinée aux enfants, aux adolescents et aux adultes ayant des difficultés sur le plan moteur, comportemental, relationnel ou émotionnel.

Retentissement psychoaffectif : la trace plus ou moins profonde que laissent dans l'affectivité d'un individu une représentation, un événement, un affect

TND : Un **trouble du neuro-développement** se caractérise par une perturbation du développement **cognitif** et/ou **affectif** de l'enfant qui entraîne un retentissement important sur le **fonctionnement adaptatif scolaire, social et familial**. Il se manifeste par des difficultés concernant au moins un des **domaines de développement** suivants :



Guide académique

**Scolarisation
des élèves
avec
troubles du
langage
et des
apprentissages
(TSLA)**

Ecole

inclusive

Directrice de publication :
Carole DRUCKER-GODARD
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Eric Picard - Service
Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Date de publication :

AW085 - Guide TSLA - 8 juillet 2025 2:39



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*